

L'absence, en proportion significative de formules intermédiaires entre le maintien à domicile et l'hébergement institutionnel est, à sa manière, le témoignage de l'inertie du système.

#### 2.4. Les risques de "filiarisation"

L'analyse de l'appareil d'accueil et de soins du secteur "enfants-adolescents" en cinq filières (médicale, médico-sociale, sociale, scolaire spécialisée, judiciaire) montre les inconvénients que de telles distinctions comportent en elles-mêmes. Il faut regretter l'absence de passerelles entre les diverses filières, conduisant à une tendance à la "filiarisation" due à l'existence d'institutions s'adressant successivement à la même catégorie de handicapés à différents âges (exemple : I.M.P. - I.M.PRO - C.A.T. et Foyer). Il faut regretter que cette "filiarisation" finisse par paraître normale à la quasi totalité des jeunes handicapés et surtout à leurs parents.

La préexistence d'établissements, d'institutions ne constitue pas le seul élément limitant la valeur, l'efficacité et l'adaptabilité de la politique d'hébergement des personnes handicapées. Les règles juridiques, administratives et financières y contribuent aussi pour une très large part.

### 3. UNE NOUVELLE EVOLUTION DES BESOINS

Il est inutile de répéter que les besoins changent, quantitativement et qualitativement, notamment du fait de la politique d'insertion des handicapés - et plus particulièrement des jeunes - dans la société. Ce principe est affirmé dans le premier article de la loi d'orientation du 30 juin 1975.

#### 3.1. Les formes nouvelles de la demande

On ne peut que souligner l'intérêt qu'il y a d'adapter l'hébergement aux besoins, aux désirs d'une population, aux évolutions possibles des structures existantes. La taille des établissements est le premier élément à prendre en considération : unanimité pour proscrire les grandes concentrations - plafond absolu de 60 places pour les établissements d'enfants - plafond absolu de 30 places pour les foyers. Eviter à tout prix la promiscuité enfants/adultes.

3.1.1. Les formules expérimentales d'hébergement concernent essentiellement les foyers : à la structure traditionnelle s'ajoute les logements studios, les foyers logement, les foyers soleils, les foyers logement éclaté. Ces hébergements offrent une grande liberté et une réelle sécurité aux résidents.

#### 3.1.2. Les formules intermédiaires :

- . soit entre l'hébergement (confinement) et le maintien à domicile
- . soit comme transitoire entre deux formes d'hébergement.

Il peut s'agir de structures de soins psychiatriques en appartements implantés dans la cité, d'appartements gérés, par une association le plus souvent, pour le compte de personnes que leurs difficultés amènent à n'avoir plus toute leur autonomie sociale, des formules souples d'appartements thérapeutiques et communautaires offrant les prestations de soins et d'aide les mieux adaptées à leurs besoins.